

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CHER PORTANT SUR L'ANNEE 2023**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Cher est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2023 a augmenté de 5,9 % par rapport à l'année précédente (695 contre 656). Cette augmentation est légèrement plus importante dans le Cher que dans la région (+5,5 %) mais plus faible qu'en France (+7,5%).

Cette hausse est apparue de façon significative au dernier trimestre

La part des redépôts (48 %), même si elle est en légère baisse sur les deux dernières années, est plus élevée dans le département que dans la région (44,4%) et qu'en France (40,4 %).

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité (4,3%) est en hausse par rapport l'an passé (3,8%) mais reste inférieur à la moyenne régionale (6%) et nationale (6,9%). 34,5% des dossiers irrecevables comportent un bien immobilier.

Le principal motif d'irrecevabilité est l'incapacité liée à la situation professionnelle des débiteurs (EI non radiée) ou à la présence de dettes professionnelles dans le dossier. Ces personnes sont orientées vers le Tribunal de Commerce ou le Tribunal Judiciaire qui nous retournent les dossiers après examen (2 dossiers relevant de la loi API ont été déclarés recevables dans le département par le TC ou le TJ)

La proportion des dossiers recevables comportant une résidence principale est plus forte dans le Cher (17,8%) que dans la région (12,6%) et qu'en France (8,4%).

Le nombre de dossiers orientés (644) s'inscrit en hausse de 8,6 % par rapport à 2022, en lien avec la hausse du nombre de dépôts. Parmi ces dossiers, 37,7 % présentent une capacité de remboursement négative et ne comportent pas de bien immobilier.

La part des dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit à 31,1%, en recul par rapport à 2022 (33,4%). Cette part est inférieure à la moyenne régionale (35%) et nationale (39,4%) en raison notamment de la proportion plus importante de dossiers avec bien immobilier.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels (dossiers avec bien immobilier) dans les dossiers traités est en légère baisse : 13,8% contre 14,3% en 2022. Cette proportion reste nettement supérieure à la moyenne régionale (11,1%) et nationale (6,8%). Les plans réglant la situation de surendettement représentent 6,1% des dossiers traités tandis que les plans d'attente représentent 7,7% des dossiers traités.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 43,5% des dossiers traités contre 40,8 % l'an passé : moratoire laissant un délai pour déménager ou pour trouver un emploi par exemple, mesures permettant le remboursement des dettes (avec ou sans effacement).

Parmi ces mesures, 14,7% sont des mesures d'attente, en nouvelle hausse par rapport à 2022 (12,9% des dossiers traités) et 2021 (8,3%).

La part des mesures imposées suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire représente 27,7 % des dossiers traités ; elle s'inscrit en recul par rapport à l'année précédente (30,7%) et est inférieure à la moyenne régionale (31,4%) et à la moyenne nationale (34,9%).

Le pourcentage des traitements d'attente du fait du nombre moins élevé de rétablissement personnel est plus important dans le Cher (22,5%) qu'au niveau régional (20,3%) et national (13.6%)

Le taux de recours sur recevabilité ou irrecevabilité est supérieur au taux régional.

Le taux de contestation des mesures imposées est inférieur aux taux régional et national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes (62,8%), en baisse par rapport à 2022 (64,4%), est inférieur à la moyenne régionale (65,1%) et nationale (72,2%) en raison, d'une part, d'une proportion plus importante de plans conventionnels d'attente dans le département (7,7%) que dans la région (6,6%) et qu'en France (3,7%) et, d'autre part, de mesures imposées d'attente dans le département (14,7%) plus significatives que dans la région (13,7%) et qu'en France (9,8%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	-	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3 réunions – 57 personnes	Présentation procédures surendettement auprès de - CARSAT - Lycée Jacques Cœur (formation ESF) - IUT (formation sociale)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	-	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 7	Présentation surendettement auprès de l'ADIE Présentation de l'inclusion financière auprès de France Addiction
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	-	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Animation de 14 ateliers « gestion de budget » regroupant au total 134 personnes auprès de Tivoli, France Travail, Missions locale, CRIA 18 Service National Universel : 26 ateliers regroupant 434 jeunes. Mise en place du Passeport Educfi avec l'Education Nationale

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La vente des biens immobiliers est difficile dans les zones rurales du département même à des prix très faibles d'où de nombreux redépôts de personnes bénéficiant d'un report ou d'une suspension d'exigibilité des créances pour sortir d'une indivision ou vendre un bien immobilier.
- La commission ne peut que préconiser un accompagnement social et budgétaire. Sa mise en place reste au libre arbitre du débiteur. En cas de redépôt, si cette préconisation n'a pas été suivie, elle ne peut être une cause d'irrecevabilité.
- La mise en place des mesures est toujours une difficulté pour les débiteurs : un des objectifs de cette année pour les gestionnaires sera de contacter, au cours de l'instruction, 80% des dossiers avec mesures de réaménagement ou moratoire pour la vente d'un bien.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

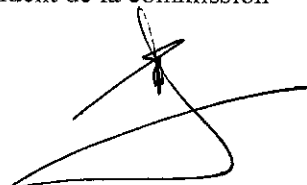
- Les forfaits ne paraissent pas suffisants au regard des débiteurs comparés aux montants réels de leurs charges.
- Les débiteurs ont souvent des difficultés à comprendre les courriers qu'ils reçoivent à chaque étape de leur dossier. Les gestionnaires ou des Chargés de Relation avec les Publics devront contacter au moins 50% des dossiers avant leur premier passage en commission pour leur expliquer la recevabilité et ses effets.
- Plusieurs dossiers ont relevé de démarches abusives de placement de crédits, par exemple pour des travaux d'amélioration de l'habitat

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

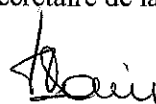
- Certains créanciers retardent la mise en place des paiements en ne répondant pas aux sollicitations des débiteurs
- Les banquiers teneurs de compte, lorsqu'ils sont informés du dépôt d'un dossier, ne proposeraient pas systématiquement l'offre « clientèle fragile » aux personnes surendettées alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

Date : 15 février 2024

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	656	695	5,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,0%	48,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,0%	10,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	590	641	8,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,8%	17,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	27	29	7,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	59,3%	34,5%	
Dossiers orientés par la commission	593	644	8,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,0%	37,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	33,4%	31,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	66,3%	68,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	711	672	-5,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,3%	10,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,8%	4,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	30,7%	27,7%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,3%	13,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,8%	6,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	8,6%	7,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,8%	43,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,8%	28,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,3%	15,0%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	12,9%	14,7%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	64,4%	62,8%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	8	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	CHER	CENTRE-VAL DE LOIRE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,3%	6,0%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	27,7%	31,4%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	13,8%	11,1%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,5%	42,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	62,8%	65,1%	72,2%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CHER	Dettes financières	18 986	447	2 193	80,3%	78,4%	19 723	4,0
	dont dettes immobilières	8 714	96	153	36,9%	16,8%	78 688	1,0
	dont dettes à la consommation	10 009	408	1 782	42,3%	71,6%	13 950	3,0
	dont autres dettes financières	263	207	258	1,1%	36,3%	626	1,0
	Dettes de charges courantes	2 469	445	1 750	10,4%	78,1%	3 321	3,0
	Autres dettes	2 186	299	616	9,2%	52,5%	1 297	1,0
	Endettement global	23 641	570	4 559	100,0%	100,0%	19 931	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CENTRE VAL DE LOIRE	Dettes financières	150 931	3 756	17 443	74,8%	80,2%	16 599	4,0
	dont dettes immobilières	69 430	690	1 091	34,4%	14,7%	88 316	1,0
	dont dettes à la consommation	77 876	3 315	13 913	38,6%	70,8%	14 331	3,0
	dont autres dettes financières	3 625	1 954	2 439	1,8%	41,7%	701	1,0
	Dettes de charges courantes	25 426	3 681	13 647	12,6%	78,6%	3 750	3,0
	Autres dettes	25 445	2 605	5 595	12,6%	55,6%	1 921	2,0
	Endettement global	201 802	4 685	36 685	100,0%	100,0%	19 667	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0